

# Equipe Unité de Sciences Criminelles Comparées Jean Pinatel

L'unité de Sciences criminelles comparées Jean Pinatel (U.J.P.), placée sous la responsabilité du Professeur Sébastien Pellé.

Depuis l'origine, l'activité de l'U.J.P. couvre les sciences criminelles dans leur ensemble en intégrant une dimension juridique (droit pénal et procédure pénale) et une approche criminologique. Dans cette double optique, et selon l'orientation des responsables successifs, l'U.J.P. a développé des domaines d'expertise reconnus :

- en droit pénal de l'environnement et en droit des mineurs, sous l'impulsion de Mme Roselyne Nérac-Croisier.
- en justice restaurative et en victimologie, sous l'impulsion du Professeur Rober Cario.

Depuis janvier 2013, L'U.J.P. est dirigée par le Professeur Sébastien Pellé qui a notamment été à l'origine d'un **Observatoire de la garde à vue** dans le ressort de la Cour d'appel de Pau. Le projet, mené depuis novembre 2012, repose sur une collaboration entre le C.R.A.J. et les principaux acteurs de la garde à vue (officiers de police judiciaire, magistrats et avocats) afin d'observer les mutations du droit de la garde à vue depuis la loi du 14 avril 2011, sous l'influence des sources supra-législatives. L'Observatoire de la garde à vue participe ainsi, en synergie avec la thématique transversale du C.R.A.J., à la réflexion sur **les mutations de la justice pénale**.

Afin d'entretenir la spécificité de l'approche de l'U.J.P., un **cycle de recherches est également mené sur le « jugement de l'infraction au XXIe siècle : approches juridiques et criminologiques »**. Dans ce cadre, une première réflexion a été conduite sur le terrorisme (« nouveaux enjeux, nouvelles stratégies ») qui préfigure une analyse plus étendue des nouvelles formes de criminalité et de délinquance dans leur ensemble.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation fédérative du C.R.A.J., l'U.J.P. collabore régulièrement avec les autres équipes afin de mener des recherches plus générales sur le droit privé, en privilégiant les **rapports entre les responsabilités civile et pénale**.